

Ceci est notre Communication sur le Progrès sur la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Déclaration de Madame la Présidente Directrice Générale de CNR

CNR est le premier producteur français d'électricité d'origine entièrement renouvelable (eau, vent, soleil) et le concessionnaire à but multiple du Rhône (production d'hydroélectricité, navigation, usages agricoles), de la frontière Suisse à la mer Méditerranée. Société Anonyme d'Intérêt Général, elle se distingue par un modèle industriel articulé autour du développement des territoires et par un système unique de partage de la valeur ajoutée avec ses parties prenantes.

Depuis 2015, date de notre adhésion au Global Compact, nous soutenons les principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre la corruption, de droit du travail et de protection de l'environnement.

CNR poursuit la mise en œuvre de ses 9 engagements, pris à l'occasion de la COP21, en faveur de la transition énergétique et du climat. A ce titre, CNR continue d'appliquer sa politique RSE déployée autour de 5 axes :

- Partager nos valeurs
- Agir pour la biodiversité
- Soutenir la mobilité durable
- Valoriser le capital humain
- Agir de manière solidaire et responsable

2018 a été marquée par des actions phares en matière de RSE. Dans le domaine **environnemental**, CNR a signé un partenariat pour une agriculture durable avec les chambres d'agriculture du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard, et l'ISARA Lyon. De plus, CNR a mis en place en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Drôme une plateforme d'essai pour optimiser les atouts agronomiques des couverts végétaux.

Dans le domaine **social**, CNR a signé avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du personnel, un accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à la formation pour la période 2017/2020. Par ailleurs, un accord relatif au droit à la déconnexion a été signé en mars 2018 pour 3 ans. Fin 2018, c'est un code de conduite éthique des affaires qui a été mis en place pour préciser les exigences de CNR en matière de prévention du risque de corruption et définir les normes de comportement applicables aux activités de CNR.

Dans le domaine **sociétal**, CNR associe les citoyens et les collectivités à ses projets de nouveaux parcs éoliens et photovoltaïques en leur proposant de devenir actionnaires. En ce sens, en 2018, CNR a lancé une campagne de financement participatif avec Enerfip pour le parc photovoltaïque de Villebois, dans l'Ain. Ainsi, l'apport financier des citoyens favorise le développement des énergies renouvelables et permet des retombées économiques locales. Enfin, avec les circuits de l'énergie, et en particulier l'ouverture en avril 2018 de la Centrale de Génissiat, CNR partage ses valeurs en permettant au grand-public de découvrir le patrimoine industriel rhodanien, et en sensibilisant les scolaires aux sujets liés à la transition énergétique et aux métiers de demain.

Lyon, le 27/11/2019

Elisabeth AYRAULT